



2 Communauté Européenne
Exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE

Document simplifié d'accompagnement commercial,
circulation nationale et intracommunautaire. Pour un
contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime
de droits acquittés et/ou exonérés.

A

N° FACTURE
METRO France
5, rue des Grands Prés
Z.A. du Petit Nanterre
F-92024 Nanterre Cedex

0/0 (033) 0051/004023② (051-005508)
①⑮

METRO TOULOUSE
CHEMIN DE FENOUILLET
31200 TOULOUSE
TEL.: 08 25 09 09 09
N. I. C. : FR52399315613
SIRET: 399 315 613 00 352 - APE: 4639B
Numéro Agrément Sanitaire : FR 31.992.078 CE
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
N° Accises : FR006445G0001
INT : 445.011

033/1575

PAGE : 1/2

② Date facture : 27-11-2025 07:11
Date d'impression : 27-11-2025 07:13

S.A.S. capital: 45 750 000 EUR
R.C. Nanterre B 399 315 613
SIRET: 399 315 613 - APE: 4639B
N° T.V.A. intra comm : FR52399315613
ICS FR17 7777 452 888



④ SICA LES FINS GOURMETS
LES FINS GOURMETS
GRAND PLACE
46260 LIMOGNE EN QUERCY
FRA

N° Client : 033 733948 KY

MM EAN	Numéro article	Désignation ⑧ de l'article	Régie Vol %	VAP unit. L.	Poids ou ⑩ VE unit. L.	Prix unitaire	Qté Colisage	Montant TVA	Promo	Extr.
M	2752129	SUPPORT POUR FOUR MIXTE Id. Vendeur : 0308				660,000	1 1	660,00	D	P 12
M	3081114	MPRO FOUR MIXTE 7 NVX GN 1/1 Id. Vendeur : 0308				1882,750	1 1 1	882,75	D	P
M	3097144	LIVRAISON RACCORDEMENT LRMS 3 Id. Vendeur : 0308				1,000	1 1	1,00	C	

*** MATERIEL CHR Total: 2543,75

BIO* SIGNIFIE PRODUIT ALIMENTAIRE ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE. MCCF CERTIFIE PAR FR-BIO-10

Mention 'MSC' dans la désignation article = produit MSC certifié sous le n° MSC-C-57276

Mention 'ASC' dans la désignation article = produit ASC certifié sous le n° ASC-C-02489

Mention 'ECOC' dans la désignation article = produit certifié par ECOCERT

Nombre de colis : 3 Poids total : 0,000 KG Consigne : 0 Total H.T. : 2543,75

Montant hors T.V.A. : 2543,75

⑩ Total Volume effectif:	⑩ Total Volume d'A.P. :	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant TVA	Montant TTC
		1,00	C = 20,00%	0,20	1,20
		2542,75	D = 20,00%	508,55	3051,30
		2543,75		508,75	3052,50

⑬ Total à payer 3052,50

CB manuelle EUR 3052,50

Chariot / Nb articles: 003/003

Virement

CONTRAT CHR

TOTAL DE POINT(S) : 0 (soit 0,00 EUR)

⑤ Moyen de transport : ☐ véhicule de l'acheteur ☐ véhicule du transporteur ☐ autre
Immatriculation

Les palettes que vous emportez font l'objet d'une consignation par METRO, et ne vous confèrent aucun droit de propriété des palettes à METRO dès que possible afin que nous puissions vous restituer la consigne.

METRO

2 Communauté Européenne
Exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE

Document simplifié d'accompagnement commercial,
circulation nationale et intracommunautaire. Pour un
contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime
de droits acquittés et/ou exonérés.

A

N° FACTURE
METRO France
5, rue des Grands Prés
Z.A. du Petit Nanterre
F-92024 Nanterre Cedex

0/0 (033) 0051/004023② (051-005508)

①⑤

METRO TOULOUSE
CHEMIN DE FENOUILLET
31200 TOULOUSE
TEL.: 08 25 09 09 09
N. I. C : FR52399315613
SIRET: 399 315 613 00 352 - APE: 4639B
Numéro Agrément Sanitaire : FR 31.992.078 CE
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
N° Accises : FR006445G0001
INT : 445.011

033/1575

PAGE : 2/2

② Date facture : 27-11-2025 07:11
Date d'impression : 27-11-2025 07:13

S.A.S. capital: 45 750 000 EUR
R.C. Nanterre B 399 315 613
SIRET: 399 315 613 - APE: 4639B
N° T.V.A. intra comm : FR52399315613
ICS FR17 7777 452 888

④ SICA LES FINS GOURMETS
GRAND PLACE
46260 LIMOGNE EN QUERCY
FRA

N° Client : 033 733948 KY

En l'absence de restitution desdites palettes, la consigne ne vous sera pas reversée.
Retrouver le lexique explicatif des abréviations pour les références Fruits & Légumes sur metro.fr
TVA collectée sur les débits

----- FIN DE LA FACTURE -----

CODES DES TRAITEMENTS DES FRUITS ET LÉGUMES

01 - DIPHENYL
02 - ORTHOPHENYPHENOL
03 - TRAITÉ CONTRE LA GERMINATION AU CHLORPROPHAME
04 - THIABENDAZOLE
05 - BENOMYLE
06 - ENROBAGE A LA CIRE VÉGÉTALE OU SYNTHÉTIQUE
07 - IMAZALIL

08 - ETHOXYQUINE
09 - ANHYDRIDE SULFUREUX
10 - ORTHOPHENYLPHENATE DE SODIUM
11 - HYPOCHLORITES
12 - BROMURE DE METHYLE
13 - AUTRES

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le transfert des risques et de la conservation des biens s'opèrent dès la livraison ou la mise à disposition de la marchandise. En cas de saisie effectuée par un tiers des biens affectés par la présente clause, le Client doit immédiatement informer le tiers de l'existence de cette clause. Il doit également informer METRO de la saisie pratiquée. En cas d'inexécution de tout ou partie du contrat par le Client (paiement du prix), toutes sommes versées par le Client pour l'achat de ses biens, seront conservées par METRO à titre de clause pénale.

INFORMATIQUE ET LIBERTES : En application de la réglementation Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de ses données et d'opposition pour motifs légitimes, relativement à l'ensemble des données le concernant, du droit à la portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Si le Client souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations qui le concernent, il devra adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse informatiqueetlibertes@metro.fr ou par courrier postal à l'attention du Responsable à la protection des données, société METRO France, à l'adresse suivante : ZA du Petit Nanterre, 5 rue des Grands Prés - 92024 NANTERRE Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

GARANTIE CONTRACTUELLE : Tous les appareils neufs sont couverts par une garantie d'un à deux ans (sous condition). La garantie contractuelle applicable aux produits vendus par METRO est limitée aux engagements du fabricant. Certains appareils ne sont pas garantis lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions intensives. Il appartient au Client de se reporter à la notice et aux prescriptions du fabricant afin de s'assurer qu'il utilise l'appareil dans des conditions adaptées à sa destination. Sauf intervention sur site prévue dans les conditions de garantie pour ces appareils il appartient au Client de rapporter à ses frais son produit pour réparation auprès de son entrepôt METRO. La facture d'achat vaut, sauf exception, bon de garantie de METRO au profit du Client. METRO n'assure pas de prestation de service après vente hors de France.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie supérieure à 1 an et pour les extensions de garantie, un taux de vétusté sera appliqué sur la valeur du produit dans le cas où, le produit est déclaré irréparable ou le coût de réparation supérieur à la valeur du produit, et l'échange du produit impossible. Ainsi le Client sera remboursé à hauteur de :

- 85 % du 13^{ème} au 24^{ème} mois inclus de garantie ; - 60 % du 37^{ème} au 48^{ème} mois inclus de garantie ;
- 75 % du 25^{ème} au 36^{ème} mois inclus de garantie ; - 50 % du 49^{ème} au 60^{ème} mois inclus de garantie.

La responsabilité de METRO ne pourra pas être engagée pour tout dommage matériel ou immatériel et/ou indirect tel que notamment : perte d'usage, perte de données, perte de marchandises, perte d'exploitation (revenu, profit...) et/ou d'immobilisation d'un produit et tous autres coûts ou frais résultant d'un défaut ou d'une panne de celui-ci.

REGLEMENT DE LA FACTURE : Paiement au comptant sauf exception. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accepté.

RETARD DE PAIEMENT : Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement donnera également lieu de plein droit à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

EXACTITUDE DES DONNÉES CLIENTS

Tout Client est tenu de signaler immédiatement à son entrepôt de rattachement toute modification ou anomalie des données le concernant figurant sur la présente facture, et notamment, sans que cela ne forme une liste exhaustive : le numéro de TVA intracommunautaire, l'adresse du siège social, la raison sociale... A défaut, le Client garantit METRO de toutes les conséquences dues à une mention sur facture de données inexactes.

REMUNERATION COPIE PRIVEE

Pour tout savoir sur la rémunération pour copie privée ou obtenir son remboursement, télécharger la notice explicative sur www.copieprivee.culture.gouv.fr

INDICATIONS pour la FACTURE : Valant D.S.A.C.

Description	Code interne	Description	Code interne	Description	Code interne
VINS TRANQUILLES	T _{U(1)}	BIERES INF 2,8D	E _{O(1)}	CIDRE POIRE HYDROMEL PETILLANT RAISIN	C _{D(1)}
VINS MOUSSEUX	M _{N(1)}	BIERES SUP 2,8D TAUX PLEIN	B _{K(1)}	RHUMS et AUTRES ALCOOLS QUE RHUM	S _{W(1)}
BOISSONS FERMENTEES NON VINS OU BIERES	F _{L(1)}	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 200.000hl	A _{Y(1)}	RHUMS CONTINGENT FISC ART L313-24 du CIBS	G
AUTRES PRODUITS INTERMEDIAIRES	I _{J(1)}	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 50.000hl	H _{X(1)}	ALCOOLS DE CUISINE EXONERES ART L313-11 du CIBS	O,*
PRODUITS INTERMEDIAIRES VDN VDL	P	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 10.000hl	R _{V(1)}		

(1) boissons soumises à la taxe PREMIX

⑮ Signature de l'entrepositaire agréé :

Pascal PELTIER

③ Autorité compétente du pays de destination.

⑥ Numéro et date de la déclaration.

⑦ Lieu de livraison si différent de la case 4.

⑪ Poids brut.

⑫ Poids Net.

⑭ Attestation .

A. Contrôle par les autorités compétentes (suite).

B. Certificat de réception ou d'exportation.

Marchandises reçues par le destinataire :

Date : Lieu : Numéro de référence :

Les droits d'accises ont été payés* / déclarés pour le paiement

Date : Numéro de référence :

Autres remarques du destinataire :

Lieu/date : Nom du signataire :
Signature :

* Biffer la mention inutile.

CODES DES TRAITEMENTS DES FRUITS ET LÉGUMES

01 - DIPHENYL
02 - ORTHOPHENYPHENOL
03 - TRAITE CONTRE LA GERMINATION AU CHLOROPHAME
04 - THIABENDAZOLE
05 - BENOMYLE
06 - ENROBAGE A LA CIRE VÉGÉTALE OU SYNTHÉTIQUE
07 - IMAZALIL

08 - ETHOXYQUINE
09 - ANHYDRIDE SULFUREUX
10 - ORTHOPHENYLPHENATE DE SODIUM
11 - HYPOCHLORITES
12 - BROMURE DE METHYLE
13 - AUTRES

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le transfert des risques et de la conservation des biens s'opèrent dès la livraison ou la mise à disposition de la marchandise. En cas de saisie effectuée par un tiers des biens affectés par la présente clause, le Client doit immédiatement informer le tiers de l'existence de cette clause. Il doit également informer METRO de la saisie pratiquée. En cas d'inexécution de tout ou partie du contrat par le Client (paiement du prix), toutes sommes versées par le Client pour l'achat de ses biens, seront conservées par METRO à titre de clause pénale.

INFORMATIQUE ET LIBERTES : En application de la réglementation Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de ses données et d'opposition pour motifs légitimes, relativement à l'ensemble des données le concernant, du droit à la portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Si le Client souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations qui le concernent, il devra adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse informatiqueetlibertes@metro.fr ou par courrier postal à l'attention du Responsable à la protection des données, société METRO France, à l'adresse suivante ZA du Petit Nanterre, 5 rue des Grands Prés – 92024 NANTERRE Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil).

GARANTIE CONTRACTUELLE : Tous les appareils neufs sont couverts par une garantie d'un à deux ans (sous condition). La garantie contractuelle applicable aux produits vendus par METRO est limitée aux engagements du fabricant. Certains appareils ne sont pas garantis lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions intensives. Il appartient au Client de se reporter à la notice et aux prescriptions du fabricant afin de s'assurer qu'il utilise l'appareil dans des conditions adaptées à sa destination. Sauf intervention sur site prévue dans les conditions de garantie pour ces appareils il appartient au Client de rapporter à ses frais son produit pour réparation auprès de son entrepôt METRO. La facture d'achat vaut, sauf exception, bon de garantie de METRO au profit du Client. METRO n'assure pas de prestation de service après vente hors de France.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie supérieure à 1 an et pour les extensions de garantie, un taux de vétusté sera appliqué sur la valeur du produit dans le cas où, le produit est déclaré irréparable ou le coût de réparation supérieur à la valeur du produit, et l'échange du produit impossible. Ainsi le Client sera remboursé à hauteur de :

- 85 % du 13^{ème} au 24^{ème} mois inclus de garantie ; - 60 % du 37^{ème} au 48^{ème} mois inclus de garantie ;
- 75 % du 25^{ème} au 36^{ème} mois inclus de garantie ; - 50 % du 49^{ème} au 60^{ème} mois inclus de garantie.

La responsabilité de METRO ne pourra pas être engagée pour tout dommage matériel ou immatériel et/ou indirect tel que notamment : perte d'usage, perte de données, perte de marchandises, perte d'exploitation (revenu, profit...) et/ou d'immobilisation d'un produit et tous autres coûts ou frais résultant d'un défaut ou d'une panne de celui-ci.

REGLÈMENT DE LA FACTURE : Paiement au comptant sauf exception. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accepté.

RETARD DE PAIEMENT : Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement donnera également lieu de plein droit à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

EXACTITUDE DES DONNÉES CLIENTS

Tout Client est tenu de signaler immédiatement à son entrepôt de rattachement toute modification ou anomalie des données le concernant figurant sur la présente facture, et notamment, sans que cela ne forme une liste exhaustive : le numéro de TVA intracommunautaire, l'adresse du siège social, la raison sociale... A défaut, le Client garantit METRO de toutes les conséquences dues à une mention sur facture de données inexacts.

REMUNERATION COPIE PRIVEE

Pour tout savoir sur la rémunération pour copie privée ou obtenir son remboursement, télécharger la notice explicative sur www.copieprivee.culture.gouv.fr

INDICATIONS pour la FACTURE : Valant D.S.A.C.

Description	Code interne	Description	Code interne	Description	Code interne
VINS TRANQUILLES	T U ⁽¹⁾	BIERES INF 2,8D	E Q ⁽¹⁾	CIDRE POIRE HYDROMEL PETILLANT RAISIN	C D ⁽¹⁾
VINS MOUSSEUX	M N ⁽¹⁾	BIERES SUP 2,8D TAUX PLEIN	B K ⁽¹⁾	RHUMS et AUTRES ALCOOLS QUE RHUM	S W ⁽¹⁾
BOISSONS FERMENTEES NON VINS OU BIERES	F L ⁽¹⁾	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 200.000hl	A Y ⁽¹⁾	RHUMS CONTINGENT FISC ART L313-24 du CIBS	G
AUTRES PRODUITS INTERMEDIAIRES	I J ⁽¹⁾	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 50.000hl	H X ⁽¹⁾	ALCOOLS DE CUISINE EXONERES ART L313-11 du CIBS	O,*
PRODUITS INTERMEDIAIRES VDN VDL	P	BIERE _SUP 2,8 _PTE BRAS_INF 10.000hl	R V ⁽¹⁾		

(1) boissons soumises à la taxe PRÉMIUM

⑮ Signature de l'entrepositaire agréé :

Pascal PELTIER

③ Autorité compétente du pays de destination.

⑥ Numéro et date de la déclaration.

⑦ Lieu de livraison si différent de la case 4.

⑪ Poids brut.

⑫ Poids Net.

⑭ Attestation .

A. Contrôle par les autorités compétentes (suite).

B. Certificat de réception ou d'exportation.

Marchandises reçues par le destinataire :

Date : Lieu : Numéro de référence :

Les droits d'accises ont été payés* / déclarés pour le paiement

Date : Numéro de référence :

Autres remarques du destinataire :

Lieu/date : Nom du signataire :
Signature :

* Biffer la mention inutile.

